

LE BLEUET DE FRANCE

Un geste, citoyens !

La « Grande Guerre » laisse plus de 20 millions de blessés et d'invalides dont certains, gravement mutilés, ne peuvent plus travailler. La Nation reconnaissante se devait de leur tendre la main.

L'Etat crée dès 1916 l'Office national des mutilés et réformés de la guerre puis l'Office national des pupilles de la Nation et enfin l'Office national du combattant pour prendre en charge les réparations, la rééducation professionnelle et la solidarité en faveur des victimes de guerre et des anciens combattants. Ces administrations spécifiques sont conçues en partenariat avec les associations du monde combattant qui s'organisent pour mieux défendre leurs droits, secourir et soutenir socialement leurs membres.

Dans l'immédiate après-guerre, toutes les énergies sont mobilisées par la reconstruction qu'elle soit économique, humaine ou matérielle et, outre les dispositifs mis en place par l'Etat, naissent des initiatives de solidarité privées ou associatives de toutes sortes.

C'est dans ce contexte que le Bleuets de France voit le jour. Cette fleur sauvage est choisie pour incarner le symbole national du souvenir et être fabriquée par les invalides de guerre dans le cadre de leur réinsertion sociale par le travail.

D'un atelier artisanal de confection de fleurs est née une œuvre caritative qui a traversé le XX^{ème} siècle avec un objectif constant : soutenir les anciens combattants et victimes de guerre.

Aujourd'hui, à l'amorce d'un nouveau siècle, la vocation du Bleuets de France perdure et l'œuvre agit sur de nouveaux fronts en favorisant, aux côtés des actions sociales traditionnelles, la transmission de la mémoire comme véritable vecteur de solidarité entre les générations.

